

Assurance emprunteur

Protégez, sécurisez votre famille et votre investissement en cas de décès, d'invalidité et d'arrêt de travail, en fonction de votre situation et au meilleur coût.

Financement de projet immobilier
Rachat de crédits
Assurance emprunteur

RF RECHERCHE
DE FINANCEMENT

Notre Compétence

■ DV Action est en mesure de vous proposer :

- assurance de prêt standard : la garantie la plus complète et la plus compétitive du marché pour les emprunteurs de moins de 60 ans en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), d'incapacité temporaire totale (ITT) ou d'invalidité permanente totale (IPT) de travail avec une franchise possible de 30, 60, 90 et 180 jours et un capital maximum de 310 000 €,

- assurance de prêt senior : un contrat adapté aux emprunteurs de plus de 60 ans. Couvrant le décès jusqu'à 85 ans, la perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) jusqu'à 65 ans pour un montant de prêt assuré maximum de 310 000 €,

- assurance de prêt capitaux élevés : un contrat spécifique aux prêts supérieurs à 310 000 € jusqu'à 7 600 000 €, prêts à titre personnel ou professionnel pour les garanties : décès et perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), incapacité temporaire totale (ITT) et invalidité permanente totale (IPT) de travail possibles en option,

- assurance de prêt risques aggravés : un contrat adapté pour les emprunteurs ayant des difficultés à s'assurer pour des raisons médicales ou exerçant une activité dangereuse pour les garanties : décès et perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) jusqu'à 1 220 000 € de prêt, d'incapacité temporaire totale (ITT) et d'invalidité permanente totale (IPT) de travail possibles en option jusqu'à 310 000 € de prêt assuré,

■ DV Action vous permet :

- de bénéficier d'une solution personnalisée : « un contrat à la carte ». Ce contrat tient compte en effet : de votre âge, de votre activité professionnelle, du nombre de personnes assurées, de la distinction homme / femme – fumeur / non fumeur, des garanties souscrites, du type d'emprunt...

- de calculer vos cotisations au plus juste en tenant compte chaque année de la diminution du capital dû à votre banque. Cette tarification sur mesure vous permettra de réaliser une économie allant jusqu'à 70 % par rapport au contrat proposé par votre banque.

L'avantage avec DV Action

- Décorrélée de l'emprunt, votre assurance est sélectionnée parmi les meilleurs contrats reconnus par les réseaux bancaires.
- La gestion et le suivi de vos demandes d'indemnisation sont effectués par DV Action.
- Vous obtenez une tarification au meilleur coût tout en bénéficiant d'un haut niveau de garantie.

DV Action
une offre globale en :

GP GESTION
DE PATRIMOINE

RF RECHERCHE
DE FINANCEMENT

DI DÉVELOPPEMENT
IMMOBILIER

Votre patrimoine grandit